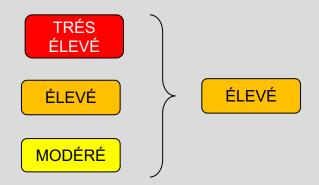
FICHE CONSEILS



1. Niveau d'importance



2. Domaine

Prévention des risques professionnels

3. Thématique

PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

La politique de prévention des risques professionnels d'une entreprise doit être clairement établie et annoncée aux employés. L'établissement se doit donc de présenter son programme annuel de prévention des risques professionnels. Ce dernier présente les axes et les objectifs à atteindre.

Exemple d'Axe : Sécurité routière (risque routier)

Exemple d'objectifs : réduire de 25 % les accidents de circulation

Exemple d'actions à mettre en place :

- Equiper chaque véhicule de kit main-libre
- Organiser les tournées afin de limiter la fatigue
- Garantir l'entretien du parc automobile
- Former les salariés à la sécurité routière et à l'écoconduite



La direction, Conseil social et économique si présent, médecin du travail



FICHE CONSEILS



5. Rédaction

A l'issue de la rédaction du **programme annuel de prévention**, celui-ci devra être approuvé et communiqué aux salariés de l'entreprise.

Il repose sur les principes de prévention et doit fixer les objectifs. Le programme de prévention est toujours rédigé à N-1. Il peut contenir plusieurs axes. Chacun d'entre eux, doit comporter plusieurs objectifs et actions à mettre en place.

Les mesures envisagées peuvent être :

- des mesures de prévention primaire (organisation du travail..)
- des mesures de prévention secondaire (formation, sensibilisation...).
- des mesures tertiaires éventuelles

Pour chaque objectif on doit retrouver un pilote, le temps prévu de réalisation et éventuellement le cout.

6. Références

Une programme annuel de prévention doit être SMART ©.

Spécifique Réaliste Mesurable Atteignable Temporel

Les documents permettant la rédaction du programme annuel de prévention sont de plusieurs origines. On peut retrouver par exemple :

Le plan d'action du document unique
Les statistiques des accidents de travail (nombre, causes, nombres de
jours d'arrêt)
Le taux d'absentéisme et de « turnover » de l'entreprise
Le bilan de l'année précédente
Les directives de la direction
Les rapport de vérification, de formation et des diagnostics de
l'entreprise
Les recommandations gouvernementales
Le registre de signalement hygiène et sécurité
Le registre d'évènements graves